

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 mai 2026
Date d'affichage 29 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260605-CM2606-DEL10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23

votants 28 => Madame Olivia GUEUGNOT ne prend pas part au vote, étant membre du bureau exécutif du VSF Football.

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE CINQ JUIN à dix-huit heures trente,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Caroline LALOIT ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Aurélia PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusés :

M. Jean de FONTANGES	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel BOIS	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
Mme Sandra TRASSART ROQUAIN	(Pouvoir donné à Mme Céline PELLETIER)
Mme Stéphanie BRAULT	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Julie BIBARD	(Pouvoir donnée à Mme Sylvie SEQUEIRA)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. Franck POTAUFEUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'EXÉCUTION FINANCIÈRE AVEC
LE VSF FOOTBALL

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CM2604-DEL48 ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT que par délibérations en date du 7 avril 2026, le Conseil municipal a approuvé la conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le VSF Football.

CONSIDERANT que conformément aux dispositions prévues par la délibération susvisée et la convention pluriannuelle d'objectifs correspondante, il convient de conclure, pour l'exercice 2026, la convention d'exécution financière définissant notamment les modalités de versement des subventions attribuées aux associations concernées.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'exécution financière à intervenir avec le VSF Football pour l'année 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

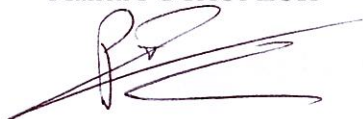
Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

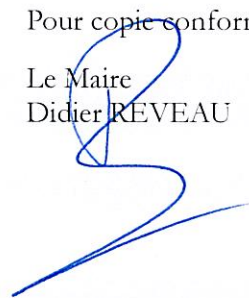
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Franck POTAUFEUX



Pour copie conforme

Le Maire
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.